



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 février 2005
Français
Original: anglais

Session d'organisation pour 2005

New York, 19 janvier, 1^{er}-4 février
et 27 et 28 avril 2005

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

**Projet de résolution soumis par le Président du Conseil,
M. Munir Akram (Pakistan), à l'issue de consultations informelles**

Groupe consultatif spécial pour le Burundi

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2002/1 du 15 juillet 2002, 2003/16 du 21 juillet 2003, 2003/50 du 24 juillet 2003, 2004/2 du 3 mai 2004 et 2004/59 et 2004/60 du 23 juillet 2004, et sa décision 2003/311 du 22 août 2003,

Ayant pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe consultatif spécial pour le Burundi¹,

Conscient qu'il importe, pour consolider le processus de paix au Burundi, d'en maintenir la dynamique,

1. *Rend hommage* aux donateurs qui ont fourni un appui au Burundi, et préconise le versement rapide des contributions annoncées à l'occasion du Forum des partenaires pour le développement, tenu à Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004;

2. *Prie* le Groupe consultatif spécial pour le Burundi de continuer de suivre de près la situation humanitaire et les conditions économiques et sociales, d'examiner la transition entre la phase des secours et celle du développement au Burundi, ainsi que la manière dont la communauté internationale appuie ce processus, et de lui en rendre compte, selon qu'il conviendra, à sa session de fond en 2005;

3. *Décide* d'examiner les rapports du Groupe consultatif spécial pour le Burundi durant sa session de fond de 2005, demande que le rapport présenté par le Groupe à cette session décrive, entre autres, la manière dont ce dernier s'est acquitté

¹ E/2005/11.



de son mandat, et décide également d'organiser un débat sur les travaux du Groupe et sur la réalisation de son mandat;

4. *Prie* le Secrétaire général, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ainsi que les fonds et programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies intéressés de continuer d'aider le Groupe consultatif spécial à s'acquitter de son mandat, et invite les institutions de Bretton Woods à poursuivre leur coopération à cette fin.
